

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 2 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de juin le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 22 Mai 2023	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 15 Absents : 4 Votants : 21 dont 3 pouvoirs
--------------------------------------	---

**PRESENTS :**

M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; Mme CHABAUTY Viviane (suppléante) ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. JEUDI Daniel ; M. LIGNE Alain ; Mme NOLOT Monique ; M. POTET Christophe (suppléant) ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

**ABSENTS EXCUSES :**

M. JOZEAU Jacky est remplacé par Mme CHABAUTY Viviane ;  
M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;  
M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. POTET Christophe ;  
M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;  
M. BICHON Laurent a donné pouvoir à M. DANGER Jean-Louis ;  
M. CHEVALLIER Jérémy a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard ;  
M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DUPAS Bruno ; M. MOTARD Jérôme ; M. NOIRAUD Bernard ;  
M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. RENAUD Denis.

**ABSENTS :** M. AIGUILLON Mickaël ; M. CESBRON Patrice ; M. FUZEAU Bruno ; M. WOJTCZAK Richard.

**Secrétaire de séance :** M. WANLIN Jean-Michel.

**TRAVAUX - MARCHES**  
**ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES POUR L' ACHAT DE COMPTEURS**  
**D'EAU : LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Monsieur le Président rappelle au comité syndical qu'un marché à bons de commande d'achat de compteurs avec la société ITRON est en cours. Il a été signé en décembre 2019 pour un maximum de 414 000 € HT.

Ce montant étant prochainement atteint, et afin d'anticiper la fin de ce marché, il y a lieu de lancer une nouvelle consultation dans les meilleurs délais.

Il est rappelé qu'un programme permanent de renouvellement des compteurs d'eau est inscrit au budget. L'objectif recherché étant de remplacer les compteurs tous les 15 ans maximums, afin de respecter l'arrêté ministériel du 7 mars 2007 qui précise que les lots de compteurs en service doivent être vérifiés tous les 15 ans.

Compte tenu des durées de vie des piles alimentant les têtes émettrices et des coûts de maintenance pour les remplacer, le SEVT a fait le choix d'un renouvellement systématique du compteur à l'échéance des 15 ans.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical de réaliser un marché à bons de commandes pour une durée de 4 ans et/ou un montant maximal de 431 000.00 € HT, conformément au seuil fixé par le nouveau code de la commande publique pour les marchés de fournitures et de services pour les entités adjudicatrices (seuil applicable du 01/01/2022 au 31/12/2023).

A cet effet, il est proposé au Comité Syndical de lancer une consultation par accord cadre à procédure adaptée en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

Monsieur le Président précise que le dossier de consultation des entreprises est en sa possession et qu'il le tient à la disposition des membres du Comité Syndical.

VU l'exposé du Président,

VU le code de la Commande Publique,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE M. le Président à lancer une consultation et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- ✓ PRECISE que ce marché sera passé sous la forme d'un marché à bons de commandes pour une durée de 4 ans et/ou un montant maximal de 431 000 €HT conformément au seuil fixé par le code de la commande publique pour les marchés de fournitures et de services pour les entités adjudicatrices (seuil applicable du 01/01/2022 au 31/12/2023).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRÉTEAU

